

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, session 2020

Le Président d'Université Côte d'Azur

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, au titre de l'année 2020 :

Monsieur RITTER Philippe, admeneser, président, Université Côte d'Azur, Nice.

Madame HIZEBRY Valérie, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Université Côte d'Azur, Nice.

Monsieur CAMPADONICO Philippe, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Pierre et Marie Curie Paris VI, Villefranche-sur-Mer.

Madame DEPRez Stéphanie, ingénieure de recherche hors classe, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame FISCHER Coralie, attaché principal d'administration de l'état, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le 8 septembre 2020

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines


Sylvain DI GIORGIO